







AUVERS-SUR-OISE | Yorghos Remvikos est le premier à faire l'objet d'une procédure d'expulsion. Voies navigables de France (VNF) n'accorde d'autorisation d'occupation qu'à ceux qui ont une entreprise.

Forcé de déménager pour laisser place à des péniches commerciales

MARIE PERSIDAT

À QUOI ressembleront demain les bords de l'Oise si prisés des promeneurs ? A Auvers-sur-Oise, ils seront peut-être privés des péniches pittoresques qui les occupent depuis si longtemps. En tout cas, l'un de ces bateaux fait l'objet aujourd'hui d'une procédure d'expulsion de la part de Voies navigables de France (VNF). Son propriétaire dénonce «l'inhumanité » dont ferait preuve, selon lui, l'organisme. Yorghos Remvikos vit à bord de la Noémie depuis dix ans.

Ces dernières années, ces bateaux ne semblaient déjà plus vraiment bienvenus dans la commune. Privés de chemin d'accès et du droit de stationner leurs véhicules, quatre propriétaires d'embarcations avaient même alerté le préfet sur leur situation en 2019. Le moins que l'on puisse dire, c'est qu'elle ne s'est guère améliorée.

La justice saisie de l'affaire

Désespéré, Yorghos craint de voir sa péniche lourdement endommagée lors de l'expulsion imminente. VNF a l'intention de transporter son bateau jusqu'à Thourotte, dans l'Oise. Problème : l'embarcation ne pourra sans doute pas passer les ponts. « La timonerie date de 1954, elle est dans son jus d'origine, se désole le propriétaire. Je doute qu'on me la reconstruise à l'identique après l'avoir démontée. Il va falloir enlever aussi la couverture. sectionner tout le bastingage. Ce déplacement, c'est une perte sèche de plusieurs dizaines de milliers d'euros sur mon patrimoine, pour lequel j'avais économisé toute ma vie. »

Sans parler du fait que les frais de « pousseur » sont chiffrés à 20 000 € par VNF et laissés à la charge du proprié-



Ce déplacement, c'est une perte sèche de plusieurs dizaines de milliers d'euros sur mon patrimoine

YORGHOS REMVIKOS, PROPRIÉTAIRE DE LA NOÉMIE taire. A Thourotte, la Noémie se retrouvera sur un site sans eau ni électricité. Professeur d'université, Yorghos Remvikos ne voit pas comment il pourra continuer à travailler et assurer ses cours, actuellement en ligne. A 66 ans, il souffre en outre de problèmes médicaux qui l'obligent à se rendre régulièrement chez des praticiens près de Paris. Bien loin de Thourotte...

Pour contester cette expulsion, le propriétaire a enclenché une procédure de référéliberté auprès du tribunal administratif de Cergy. « Pour moi, il y a un vide juridique, estime son avocat. Le droit ne prévoit sur l'eau que l'occupation du domaine public sans

prendre en compte le fait que ce soit un logement principal. » Car Yorghos Remvikos va bel et bien se retrouver privé de son habitation. Pour trouver une solution, il avait pourtant tenté de mettre le cap à Cergy et à Pontoise, « où il y a notamment une péniche abandonnée, que j'ai proposé d'enlever à mes frais », raconte-t-il. Mais il n'a jamais obtenu de réponse.

« Je ne comprends pas, je n'ai jamais eu l'impression de me mettre en tort », poursuit l'Auversois. Lorsqu'il a acheté la Noémie, déjà stationnée à Auvers, le bateau était en partie loué comme salle des fêtes. Une activité peu appréciée par la municipalité de l'époque.

Yorghos emménage, sans sa-

voir que VNF avait retiré son titre d'occupation au bateau. « Cela fait dix ans que je discute avec VNF pour tenter de régulariser ma situation. » Ce qui n'empêche pas la structure d'envoyer tous les mois une facture de 429 € à la Noémie pour l'occupation des flots. « J'ai toujours payé, je ne leur dois pas un centime », martèle le propriétaire.

A la place, une péniche avec un projet d'hôtellerie

Mais pour VNF, le site a désormais une vocation commerciale. « Le propriétaire de la péniche Noémie est installé sans autorisation de stationnement depuis plusieurs années. En effet, cet emplacement est réservé aux bateaux ayant une activité Auvers-sur-Oise, hier. Yorghos Remvikos, propriétaire de la Noémie, est en passe d'être expulsé par VNF. Il vit depuis dix ans sur son bateau.



AVOCAT DE YORGHOS REMVIKOS

économique et ce bateau-logement ne correspond pas à l'usage de la zone définie en accord avec la commune », argumente l'établissement, qui préfère parler d'un « déplacement d'office plutôt que d'une expulsion ».

L'année dernière, trois emplacements sur l'Oise à Auvers, dont celui de Yorghos, ont fait l'objet d'un nouvel appel d'offres. Seules deux propositions auraient été déposées pour l'emplacement de la Noémie. « Dont la mienne, qui était un projet associatif et culturel autour du thème de l'eau », détaille Yorghos Remvikos. Mais le ler avril, c'est le bateau Equité qui doit arriver avec un projet basé sur l'événementiel et l'hôtellerie.

Une autre péniche va subir le même sort que la Noémie. « Une candidature spontanée pour l'emplacement du bateau Eaux-vives a été validée et sera mise en place prochainement », rapporte VNF. Une autre aire de stationnement fait actuellement l'objet d'un appel. Seul, le bateau Daphnée est tranquille jusqu'en 2023, date d'échéance de sa convention, qui sont toutes renouvelables au bout de 5 ans, car il a une activité d'hôtellerie. ■